

GNI

De l'éducation, de la formation



tout au long de la vie face à l'exclusion

**Actes du Colloque organisé à Loos
par le Groupement National
des Instituts Régionaux du Travail Social
les 20 et 21 septembre 1996**

Conclusion

Pour revenir à l'exclusion du point de vue de la recherche, et si l'on dépasse les points de vue intellectuels, une fois que l'on est parvenu à définir un phénomène on le cerne mieux.

Face à l'exclusion, nous sommes devant une série de ruptures. Si l'on veut s'attaquer aux causes du phénomène, il faut faire le travail en sens inverse pour tenter de retisser le tissu humain.

Notre idée était donc de donner les dimensions sur lesquelles travailler. Nous en avons retenu trois :

1 - Rattacher les individus de soi à soi :

Il s'agit du niveau psychologique pour que les individus aient une image positive d'eux-mêmes et dans ce domaine plus on intervient tôt, plus les chances de réussite sont grandes.

2 - Rattacher les individus à leur communauté :

Que ce soit le clan, la tribu, la famille élargie... Il est important que l'homme puisse se rattacher à un groupe quel qu'il soit, c'est à dire de rétablir un lien communautaire.

Nous pouvons donc travailler à partir de cette dimension pour effectuer un travail social avec les groupes.

3 - Rattacher les individus à un système global, c'est-à-dire au tout social :

Ce tout social reste à construire, il peut s'agir de la société, de l'Europe, la culture Occidentale, voire même au-delà...

Au plus haut niveau, il importe de donner du contenu à cette appartenance, il faut dans le même temps donner un sens, une pratique à l'action, pour que ces appartenances existent vraiment.

(1) *Erving Goffman, Stigmata, Minit, Paris, 1975*

Former à la lutte contre l'exclusion

par M. Marc Fourdrignier, Sociologue
Directeur du département
Formation Continue et Recherche
IRTS de Champagne-Ardenne

Le titre de cette table ronde repose sur deux présupposés :

- il y aurait une relation entre l'éducation et la formation et l'exclusion, sachant que les unes seraient face à l'autre.
- cette relation poserait ou définirait un certain nombre de défis.

Ces deux points ne vont pas de soi, ils doivent être explicités.

S'il y a une relation entre la formation et l'exclusion pour qui l'identifions ?

Elle peut-être pour la personne en situation d'exclusion, ou en passe de l'être ; pour celle-ci la relation serait de l'ordre de l'absence ou de la faiblesse de la formation qui expliquerait l'exclusion ou pourrait y mener.

Elle peut-être aussi, et surtout (si l'on fait preuve d'ethnocentrisme), pour les intervenants sociaux. Dans ce cas on suppose qu'il existe une relation entre la formation reçue et la capacité à faire face à l'exclusion, si tant est que la question de l'intervention se pose bien en ces termes.

Compte tenu de la nature de ce colloque, je retiendrai la deuxième perspective.

Quels sont alors les défis de la formation face à l'exclusion ?

Là encore, il faudrait préciser pour qui sont les défis ? Pour aller à l'essentiel, je dirai que ce qui compte ici est le point de vue des exclus (réels ou potentiels).

En ce sens, il me semble que le défi principal repose dans la capacité des centres de formation à prendre en compte l'une des préconisations du rapport du Conseil Economique et Social sur la grande pauvreté (1).

Pour bâtir une politique continue et cohérente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ce rapport, présenté par Madame Geneviève de Gaulle-Anthonioz, par ailleurs Présidente d'ATD Quart Monde, estime que le partenariat avec les populations est l'un des moyens : *"les populations concernées ont un rôle important à jouer dans l'élaboration des politiques."*

la définition des actions à entreprendre et leur évaluation" (2).

Pour que ce partenariat avec les populations, forme distincte du partenariat inter-institutionnel et du partenariat de projet (3), devienne plus effectif, il est indiqué :

"L'Assemblée préconise l'introduction dans les programmes de formation initiale et continue des professionnels susceptibles d'être en contact avec ces populations d'un enseignement leur permettant de mieux connaître et prendre en compte les réalités de la pauvreté et de l'exclusion sociale" (4).

Cette proposition a été reprise par le collectif Alerte, dans ses propositions en vue de la Loi d'orientation et de programmation contre l'exclusion et la grande pauvreté. (5)

La répétition de cette proposition nous donne à croire qu'il y a encore du chemin à parcourir.

Pour ce faire nous examinerons deux points :

- l'exclusion dans la formation des intervenants sociaux
- et comment penser l'exclusion pour améliorer les pratiques professionnelles.

Nous prendrons ici appui sur notre expérience de formateur et d'enseignant, tant en formation initiale que continue et supérieure.

L'EXCLUSION DANS LA FORMATION DES INTERVENANTS SOCIAUX

La formation des intervenants sociaux, et plus particulièrement celle des travailleurs sociaux se réfère, d'une part, à des textes réglementaires, qui définissent des contenus de formation, et d'autre part à des pratiques et des discours professionnels, rencontrés en particulier par le biais de stages.

A- La référence à l'exclusion dans les programmes de formation

Même si les textes réglementaires ne définissent pas complètement les formations, ils les influencent. L'analyse des textes relatifs aux assistants du service social ne mérite pas le détour compte tenu de leur ancienneté, l'exclusion n'était pas alors d'actualité.

On ne peut tenir le même raisonnement pour le texte des éducateurs spécialisés, texte qui date de 1990. Le retour du discours sur l'exclusion a eu lieu depuis 1985 - 1986 ; le vote de la loi sur le RMI l'a renforcé, ce qui a d'ailleurs donné lieu à un texte d'orientation par le ministère de la Solidarité. La circulaire annuelle d'objectifs de 1990 affirme : *"la première priorité de notre action est la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes (...) que le risque de rejet soit dû à des causes socio-économiques ou à l'incapacité physique et mentale, il nous faut exclure l'exclusion"* (6). Néanmoins l'analyse de l'arrêt du 6 juillet 1990 ne fait nullement apparaître la référence à l'exclusion ; par contre sont évoqués : l'insertion, le handicap, l'inadaptation.

B- La référence à l'exclusion chez les professionnels

L'analyse des nombreux écrits sur l'exclusion fait largement apparaître l'intérêt "goumand" des sociologues, des économistes et des administratifs pour cette notion.

Beaucoup plus rares sont, me semble-t-il, les intervenants sociaux et plus particulièrement les travailleurs sociaux. Il y aurait donc une réticence à employer le vocable de l'exclusion. L'aspect trop tranché et définitif, voire l'étiquetage qu'il sous-tend, expliqueraient cette réticence.

Dans une vision positive et optimiste la réserve serait levée par la référence à l'insertion, référence excessive parfois.

De ces deux points, qui seraient à affiner, je conclurai :

- la notion d'exclusion ne fait pas explicitement référence dans les programmes de formation.
- la notion d'exclusion n'est pas forcément d'un emploi commun dans le discours des travailleurs sociaux. L'est-elle plus dans celui des formateurs, lorsqu'ils ne sont pas sociologues ou influencés par les analyses sociologiques ?

A ce stade, on pourrait objecter qu'une seule analyse formelle des textes et des discours ne prouve rien. Elle me semble néanmoins révélatrice d'une difficulté à penser l'exclusion.

II - PENSER L'EXCLUSION POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Dans une pratique de formation, il est vital de se demander comment penser l'exclusion pour voir, à partir de là, quel lien peut-être fait avec les pratiques professionnelles.

A. Penser l'exclusion

Je ne fais pas partie de ceux qui récusent la notion même d'exclusion (tout en intervenant beaucoup dans les Colloques qui abordent ce phénomène). Je pense plutôt utile de chercher à cerner la notion pour la rendre opératoire.

Cela signifie que la question "comment penser l'exclusion ?" n'est pas posée dans l'absolu. Elle renvoie à une situation précise, celle de l'intervenant social, et à un objectif précis : mieux connaître et comprendre l'exclusion en vue d'intervenir.

Sur quels présupposés peut se construire une telle définition ?

- Le terme d'exclusion a pour intérêt de pouvoir globaliser et "transversaliser" l'analyse des situations des personnes en difficulté.

Cela permet donc logiquement de dépasser les cloisonnements habituels, que ce soit entre le handicap et l'inadaptation ou entre de nombreuses catégories et sous-catégories des populations.

- L'exclusion doit être conçue en continuité et non en dichotomie avec l'insertion.

- L'approche de l'exclusion ne peut se traiter à un seul niveau macro-social. De ce point de vue, les analyses comme celles de Robert Castel ont, bien sûr un intérêt général, mais elles ne permettent pas facilement de penser l'exclusion des individus.

On retrouve là le clivage construit il y a déjà longtemps pour les théories de l'intégration : la conception durkheimienne reposant sur une analyse politique globale centrée sur le maintien de la cohésion sociale ; la conception de l'école de Chicago, plus inspirée par l'anthropologie, et centrée sur la dimension psychosociologique de l'assimilation. (8)

- L'exclusion est alors analysée en termes de situation sociale, ce qui ne

veut pas dire que l'on ignore les processus qui ont produit cette situation, mais que compte tenu de l'objectif fixé plus haut, il est important pour tout intervenant social de pouvoir analyser précisément cette situation.

L'ensemble de ces éléments permet alors de déboucher, (9), sur la conception suivante de l'exclusion : l'exclusion est l'incapacité à avoir et à exercer ses droits, l'absence ou la perte partielle ou totale d'une identité sociale et l'incapacité à échanger.

B - Former à la lutte contre l'exclusion

Ceci posé, c'est là que les difficultés commencent et que le défi est à relever : comment passer d'une pensée de l'exclusion à une action professionnelle pertinente ?

Une première manière de le faire est "d'opérationnaliser" et de "contextualiser" la matrice générale que nous venons de présenter.

Cela nous a permis, par exemple, de réfléchir sur les exclus de la santé, au regard de nos trois critères du droit, de l'identité sociale et de l'échange (ou sur les questions posées par les jeunes) (11), voire par les adultes handicapés "mis en appartement" (12), voire même par les familles de détenus (13).

Une seconde manière de le faire, est de pénétrer dans la boîte noire de la formation.

Actuellement j'assure dans la formation initiale d'assistants de service social et d'éducateurs spécialisés - un enseignement de sociologie de l'action sociale de 27 heures dont 9 sont consacrées spécifiquement aux questions de l'exclusion et de l'insertion. Ce cours se fait en amphi de 100 personnes.

Une écoute attentive et un renvoi à des écrits en appoint ne peuvent suffire. c'est clair.

Qu'est-ce qui est alors en jeu ?

- Le relais pris en termes de formation, c'est-à-dire dans la vérification de la constitution d'un savoir et dans la construction ultérieure de savoir-faire.

Cela pose en particulier la question de la "guidance" des mémoires. Par exemple, on peut se demander ce que révèle le "syndrome Lenoir". Je m'explique.

En juin 1996, on trouve encore dans des mémoires qui cherchent à traiter de l'exclusion, l'ouvrage de René Lenoir comme référence principale où il est question des exclus de 1974, sans aucune prise de distance historique.

Cela renvoie-t-il à la pertinence des centres de documentation, aux références des formateurs (de centre ou de terrain) ?

- Le travail sur les représentations de l'exclusion

- Le travail sur l'élaboration d'une conception pertinente de l'insertion.

Là encore se repose la question de la nature du travail fait sur l'expérience de stage et en amont sur le poids des références des professionnels en place.

De ce point de vue, l'amélioration des pratiques d'insertion par une meilleure prise en compte des réalités de la pauvreté et l'exclusion ne peut se limiter aux seules formations initiales.

Des démarches de formation continue sont également nécessaires.

Pour relever ce défi, n'oublions pas cependant que le professionnel doit aussi pouvoir se positionner au regard des missions qu'il est censé remplir, des dispositifs qu'il cherche à faire fonctionner et des personnes qu'il est censé aider.

- (1) Conseil Economique et Social. *La grande pauvreté - Evaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*. *Journaux Officiels*, 4277, 1995
- (2) *Ibidem*, page 44
- (3) Voir notre article "Partenariat et droits des usagers". *Actes du Colloque "Précarité et Action Sociale - Ministère de l'Education Nationale*, 1996, 71-76
- (4) C.E.S., op. cit, page 44
- (5) - *Alerte. Pour la participation de tous. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion : une priorité nationale*, mars 1996, page 7
- (6) Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale. *Circulaire annuelle 1990. Objectifs*, décembre 1989, 45 p (page 3)
- (7) Annexe de l'arrêté du 6 juillet 1990. *La liste des spécialisations possibles de l'U.F. 8 n'est pas explicite.*
- (8) Voir par exemple : Beaud (Stéphane), Noiriel (Gérard) - *Penser "l'intégration" des immigrés. Hommes et Migrations*, 1133, juin 1990, 43-53
- (9) *Pour plus de développements de cette perspective voir de Marc Fourdrignier : Exclusion, insertion et normes, le rôle de la transmission. Documents de l'INJ.E.P. Exclusion et éducation*, 23, février 1996, 208-216
- (10) *Les exclus de la santé. Médecine de l'homme*, janvier 1996, pages 27 à 30.
- (11) *Questions d'insertion. A propos de la lutte contre l'exclusion des jeunes. Sauvegarde de l'enfance*, 3, 1995, 274-285
- (12) *L'isolement et la solitude : l'aboutissement de l'insertion ? M.A.I.S.I.R.T.S.*, Troyes, décembre 1993
- (13) *Quelle identité sociale pour les familles de détenus ? Journée interrégionale des accueils des familles et amis de détenus*, Clairvaux, mars 1996.

De l'importance du partenariat social/formation

par Madame Josette Atzori
Déléguée Générale Adjointe
du Fond d'Action Sociale Nord-Pas de Calais